



**LAC-NOIR**  
**La Croix-Rouge**  
**formera des**  
**civilistes > 10**



**GRANGES-MARNAND**  
**Le pharmacien**  
**qui aime le**  
**shopping > 14**

**VOILE**  
**Nathalie Brugger**  
**prête pour les**  
**mondiaux > 15**



# LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

**GROS PLAN > 8**

MERCREDI 17 JUIN 2015 | N° 212 • 144<sup>e</sup> année | Samedi Fr. 3.70 | Semaine Fr. 2.70  
 Abonnements 026 426 44 66 | Rédaction 026 426 44 11 | www.laliberte.ch | Scoop lecteur 026 426 44 44 | Publicité 026 426 42 42



FLORIAN CELLA/24HEURES

**LAUSANNE**  
**Vaudois, ça veut**  
**dire quoi?**  
 Les clichés hérités du XIX<sup>e</sup> siècle mis à l'épreuve d'une analyse sociologique de 2015, un projet plein d'humour du Musée romain. > 23

**MIGRANTS**  
**Le partage du**  
**fardeau divise**  
 Les Etats de l'UE ont reporté hier la discussion sur la répartition de demandeurs d'asile. Les positions sont encore trop éloignées. Pour l'instant? > 2

**ARMÉE**  
**L'avion-cargo**  
**reste au hangar**  
 La Suisse n'achètera pas d'avion de transport pour des opérations humanitaires. Mais le National dit oui à l'acquisition de drones israéliens. > 5

**VAUD**  
**La bataille des**  
**gares est lancée**  
 Une résolution pour maintenir l'offre actuelle de trains rapides à Nyon et Yverdon fait l'unanimité. La gare de Bex est aussi soutenue. > 7

**SOMMAIRE**

Bourse	16
PMU	21
Cinéma	24
Radio-Télévision	26
Jeux et mots croisés	27
Avis mortuaires	18/20



## L'amnistie fiscale est enterrée



**FRIBOURG** • L'annulation par le Tribunal fédéral de l'amnistie fiscale tessinoise a eu raison du projet du canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a annoncé hier après midi qu'il allait proposer au Grand Conseil de renoncer à cette mesure. Selon les conclusions de l'avis de droit demandé par le directeur des Finances Georges Godel, le Gouvernement fribourgeois ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour mettre en place son propre système d'amnistie fiscale. Du côté des formations politiques, la gauche, fervente opposante, applaudit ce changement de cap: elle assimilait l'amnistie à une prime aux tricheurs. La droite grimace et regrette l'abandon du projet, estimant que le modèle fribourgeois avait ses chances d'aboutir. > 9

## La Maison-Blanche, une affaire de familles?

**ÉTATS-UNIS** • La présidence américaine deviendrait-elle une histoire de familles? De deux familles plus précisément si l'on s'en tient aux trente dernières années. Depuis 1989 en effet, les Bush et les Clinton sont les fournisseurs officiels de trois présidents. Et il pourrait y en avoir un ou une de plus l'année prochaine vu qu'un duel entre Hillary Clinton et Jeb Bush se profile. Eclairage. > 3



KEystone

## Une tonne de casseroles détruite en public

**FAUX LABEL SUISSE** • Une tonne de casseroles, de couteaux et autres ustensiles a été détruite hier au bulldozer par les douaniers suisses. Le matériel contrefait a été saisi à l'issue d'une vaste enquête. Une batterie de casseroles d'une valeur de 37 francs pouvait être vendue en porte à porte jusqu'à 1700 francs à des personnes âgées, tout en présentant des risques sanitaires... > 4



KEystone

PUBLICITÉ



www.edph.ch

Pour vous forger une âme de leader un site tout neuf

PLAGE DE VIE

## Dieu adore le hard rock

**Reçu ce commentaire** élogieux de ma fille, séduite par un récent concert du groupe AC/DC à Zurich, ces dinosaures du hard rock quaternaire qu'on aurait autrefois volontiers envoyé en enfer (par l'autoroute), mais qui, aujourd'hui, sont devenus «mythiques» auprès des jeunes: «Le concert était génial, avec un show super-impressionnant, des feux d'artifice, light-shows, canons, confettis, et une cloche énorme sur scène sonnante durant la chanson «Hells Bells». Le guitariste a fait un solo de vingt minutes, d'une qualité

extraordinaire. Si AC/DC est devenu une légende, ce n'est pas par hasard! Ce qui était vraiment trop cool, c'est que juste au début du concert, un gros orage a éclaté derrière la scène. Les éclairs zébraient sans arrêt le ciel. Le tonnerre accompagnait la chanson «Thunderstruck». Juste trop bien! A la dernière chanson, il a commencé à pleuvoir. Et trois minutes après le départ des musiciens, c'était le déluge.» Pas de doute, à l'entendre, le Ciel adore AC/DC! A moins que Dieu ne soit devenu sourd... PFY

PUBLICITÉ

**BICEPS.CH**

IDÉAL POUR LES RÉVISIONS SCOLAIRES CET ÉTÉ!





Trois habitations du début du XX<sup>e</sup> siècle

- 10 CROIX-ROUGE Des cours aux civilistes
- 11 FRIBOURG Les maisons des Daillettes sauvées
- 12 FRIBOURG Les voitures bannies du centre
- 13 ROMONT Les Capucins dévoilent leur saison
- 14 BROYE Le pharmacien qui fait du shopping
- 14 VULLY Découvrir les produits régionaux en courant

# L'annistie fiscale est mort-née

**FRIBOURG • L'annulation par le Tribunal fédéral de l'annistie tessinoise a eu raison du projet fribourgeois. La gauche applaudit, la droite grimace.**

**PATRICK PUGIN**

«L'annistie fiscale a du plomb dans l'aile», titrait «La Liberté» voici une petite semaine. Cette intuition, basée sur la récente annulation par le Tribunal fédéral (TF) de l'annistie tessinoise, se confirme: le Conseil d'Etat a annoncé hier après midi qu'il allait proposer au Grand Conseil de renoncer au projet: «Selon les conclusions de l'avis de droit que j'ai demandé, il apparaît que nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre pour le mettre en place», résume Georges Godel.

Il n'est pas plus dépité que cela, le directeur des Finances: «Je regrette bien sûr que nous devions prendre cette décision, car l'annistie nous aurait permis de récolter des fonds bienvenus pour assurer les tâches de l'Etat. Mais je ne suis pas déçu.» Car la consultation a révélé qu'une forte majorité était favorable au projet: «Cela démontre la nécessité de mettre en place une annistie.» Et le conseiller d'Etat d'espérer que les parlementaires fédéraux profiteront des discussions en lien avec l'introduction de l'échange automatique d'informations entre autorités fiscales pour «empoigner ce taureau par les cornes»!

## Un avis à 5000 francs

C'est Xavier Oberson, professeur de droit fiscal à l'Université de Genève, qui a signé l'arrêt de mort de l'annistie fribourgeoise. Selon lui, le projet n'est pas compatible avec la loi fédérale d'harmonisation des impôts directs des cantons et

des communes (LHID): celle-ci ne permet pas aux cantons d'octroyer des rabais au niveau du rappel d'impôt. Du point de vue constitutionnel ensuite, ce projet pose problème puisqu'il introduit une inégalité de traitement entre les contribuables. «En définitive, il me semble qu'à la suite de l'arrêt du TF, il n'existe pas de marge de manœuvre pour permettre aux cantons de prévoir leur propre système d'annistie fiscale en matière d'impôts directs, sauf à prévoir une modification de la LHID», écrit le professeur Oberson dans son mémoire – qui, selon Georges Godel, coûtera entre 4000 et 5000 francs.

## «Nous n'avons aucune marge de manœuvre»

GEORGES GODEL

«Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis!» Dans un communiqué de presse, le Parti socialiste fribourgeois (PSF) jubile. Depuis le début, la formation combat cette annistie fiscale cantonale, l'assimilant à une prime aux tricheurs. Elle ne peut dès lors qu'applaudir le changement de cap – même tardif – du Conseil d'Etat: «Cela évitera au canton de Fribourg les coûts d'un référendum et d'une annulation subsidiaire par le TF!» Le PSF attend maintenant que la Direction des finances prenne «toutes les mesures propres à faire réapparaître» l'argent caché (voir ci-dessous). Une manne qui «doit être imposée de la même manière que les avoirs déclarés

par les honnêtes citoyens de ce canton».

Sur la droite de l'échiquier politique, c'est plutôt la soupe à la grimace (voir ci-dessous). On voulait croire que le modèle fribourgeois – une procédure facilitée à des taux forfaitaires, loin de la très généreuse annistie tessinoise qui proposait jusqu'à 70% de remises d'impôt – avait ses chances. Et certains, à l'image du président du PDC André Schoenenweid, regrettent que le Conseil d'Etat n'ait pas porté ce projet plus loin: «A mon avis, il était acceptable, défendable.» Bien sûr, reconnaît le député de la capitale, le carcan de la LHID est rigide: «Mais je pense que l'on donne trop d'importance à l'arrêt du TF sur le cas tessinois.» Reste que, selon le professeur Oberson, le projet fribourgeois était soumis à la décision des juges de Mon-Repos.

## Invitation à se dénoncer

Toujours optimiste, l'argenter Godel préfère regarder le verre à moitié plein. Ce projet d'annistie a permis de mettre en lumière l'instrument qui permet déjà, aujourd'hui, aux contribuables en délicatesse avec le fisc de se régulariser: la dénonciation spontanée non punissable. «J'invite vraiment les gens à en faire usage!» Car le conseiller d'Etat sait bien que l'annistie fiscale fédérale prendra du temps. Et il a besoin de sous. I



Pour l'argenter cantonal Georges Godel, il ne reste plus qu'à attendre une annistie fédérale. ALAIN WICHT

## RÉACTIONS

### «NOUS AURIONS PU ALLER UN PEU PLUS LOIN»

**Patrice Morand** (pdc, Bulle), coauteur de la motion: «Je regrette cette décision, car la demande émanant de la population est très forte. Nous aurions pu, à mon avis, aller un peu plus loin, jusqu'à demander son avis au peuple. Reste que, selon l'avis de droit, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre. Faut-il dès lors dépenser de l'énergie et de l'argent pour se faire débouter par le Tribunal fédéral (TF)? Je ne le pense pas. J'espère maintenant que les parlementaires fédéraux vont empoigner le sujet et élaborer une solution au niveau national.»

**Nadine Gobet** (plr, Bulle), coauteur de la motion: «La messe est dite et j'en suis très déçue. Notre motion était appuyée par toute la droite du Grand Conseil, les résultats de la consultation sont positifs et je suis presque sûre que nous aurions eu le soutien du peuple. Mais il est difficile d'aller contre la jurisprudence du TF... C'est dommage, car il s'agissait d'une solution pragmatique qui aurait permis de réinjecter de l'argent dans le circuit économique. L'élément positif, puisqu'il en faut un, c'est que l'on a rappelé aux gens l'existence de la dénonciation spontanée non punissable. Le lot de consolation,

enfin: M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf ne ferme pas la porte à une annistie fédérale. C'est donc sous la Coupole qu'il faudra travailler.»

**Stéphane Peiry** (udc, Fribourg): «La décision du Conseil d'Etat m'étonne un peu, même si je m'attendais à ce que l'arrêt du TF crée des problèmes. C'est pourquoi nous avons proposé des taux progressifs qui tiennent compte de la capacité contributive du contribuable. De mon point de vue, il faut maintenant régler cette question d'annistie sur le plan fédéral.»

**Pierre Mauron** (ps, Riaz), chef du groupe socialiste: «Cela fait plaisir de constater que le Conseil d'Etat, en renonçant à ce projet scandaleux, est revenu à la raison. Il était tout à fait inconcevable d'accorder une prime aux tricheurs alors que tout le monde se serre la ceinture! Le pire, maintenant, serait de ne rien faire en attendant une éventuelle annistie fédérale. Il faut rapidement renforcer les contrôles fiscaux en engageant des collaborateurs pour faire la chasse aux fraudeurs et informer le public sur la dénonciation spontanée non punissable. Cela permettra de récolter des sommes considérables.» PP

## COMMENTAIRE

### Une décision logique

FRANÇOIS MAURON

L'adage populaire veut que seuls les idiots ne changent pas d'avis. Le grand argenter Georges Godel, – et dans son sillage, l'ensemble du Conseil d'Etat fribourgeois – a su s'en souvenir à temps. En renonçant à son projet d'annistie fiscale, le ministre cantonal des Finances fait preuve de bon sens. Car maintenir celui-ci contre vents et marées, comme cela a été longuement son intention, c'était aller à coup sûr au casse-pipe.

En effet, avant même que ne soit connu l'avis de droit du professeur Xavier Oberson, la donnée paraissait limpide. En annulant, en mars dernier, le projet de loi d'annistie fiscale décidé par le Tessin, le Tribunal fédéral a mis les points sur les «i». Consentir, quelles que soient leurs formes, à des remises d'impôt, est contraire à l'égalité de traitement. En

adoptant de telles pratiques, on bafoue la Constitution fédérale. Il faut donc modifier cette dernière, si l'on souhaite valider ce genre de politique.

A l'annonce de ce verdict, le Valais a tout de suite compris que son propre projet d'annistie fiscale était vain. Il l'a donc logiquement retiré. A Fribourg, on a davantage tergiversé, malgré les mises en garde, chipotant au sujet du terme «rabais» pour se convaincre qu'en proposant des taux forfaitaires, on inventait une solution pragmatique qui permettait d'aller de l'avant. Le retour sur terre est brutal.

On le sait aujourd'hui: cette attitude était une fuite en avant. Pour trouver de nouveaux revenus, le Conseil d'Etat devra explorer d'autres pistes, qui respectent la loi. La majorité de contribuables qui paie honnêtement ses impôts ne peut que s'en réjouir.